



Distr. générale
17 décembre 2018

Français
Original : anglais



**Assemblée des Nations Unies
pour l'environnement du Programme
des Nations Unies pour
l'environnement**

**Assemblée des Nations Unies pour l'environnement
du Programme des Nations Unies pour l'environnement**

Troisième session

Nairobi, 11-15 mars 2019

Point 6 de l'ordre du jour provisoire*

**Programme de travail et budget
et autres questions administratives et budgétaires**

**Progrès accomplis dans la mise en œuvre de la résolution 3/1 sur
la réduction et la maîtrise de la pollution dans les zones touchées
par des conflits armés ou le terrorisme**

Rapport de la Directrice exécutive

Résumé

Dans sa résolution 3/1 (Réduction et maîtrise de la pollution dans les zones touchées par des conflits armés ou le terrorisme)¹, l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) a engagé le Directeur exécutif à poursuivre ses missions sur le terrain dans les zones touchées, selon qu'il conviendrait et s'il y était invité par les États intéressés ; prié le Directeur exécutif d'envoyer des missions d'assistance d'urgence dans les zones touchées, selon qu'il conviendrait et à la demande des États concernés, dans la limite des ressources disponibles et en conformité avec le mandat du PNUE, afin d'entreprendre des évaluations environnementales sur le terrain et des activités de relèvement après crise, en vue d'aider les États touchés à maîtriser la pollution résultant de conflits armés ou du terrorisme ; et prié le Directeur exécutif de poursuivre les relations du PNUE avec la Commission du droit international et, entre autres, de lui fournir à sa demande des informations utiles à l'appui de ses travaux sur la pollution résultant de conflits armés ou du terrorisme.

Le PNUE aidera les États membres qui en font la demande à prendre des mesures appropriées pour réduire autant que possible et maîtriser la pollution dans les situations de conflit armé ou de terrorisme ; coopérera étroitement pour prévenir, réduire autant que possible et atténuer les effets néfastes des conflits armés ou du terrorisme sur l'environnement et encouragera la participation de toutes les parties prenantes au niveau national à l'élaboration de stratégies et plans nationaux visant à définir les priorités pour les évaluations environnementales et les projets d'assainissement ; et veillera à ce que les données nécessaires pour déterminer les incidences sur la santé soient collectées et prises en compte dans les registres de santé et les programmes d'éducation aux risques.

* UNEP/EA.4/1/Rev.1.

¹ UNEP/EA.3/Res.1.

Il est possible de puiser dans un corps permanent de spécialistes qui peuvent être déployé(e)s, sur demande, dans le cadre des mécanismes assurés par le Groupe mixte de l'environnement du Bureau de la coordination des affaires humanitaires et du PNUE, y compris le Service de gestion des crises du PNUE.

I. Progrès accomplis dans l'application de la résolution 3/1

1. Le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) aide activement certains pays à lutter contre la pollution liée aux conflits. Parmi ces pays figurent ceux qui, comme l'Iraq, sont directement touchés par un conflit et d'autres, comme la Turquie, la Jordanie et le Liban, qui sont touchés par des déplacements liés à un conflit.
2. Par exemple, en Iraq, le PNUE collabore avec des organisations partenaires de l'ONU pour déblayer les quantités énormes de débris générés par le conflit avec l'État islamique d'Iraq et du Levant (Daech), en particulier dans la ville de Mossoul. Plusieurs organismes des Nations Unies appuient les activités de déblaiement des débris qui ont été déversés de manière anarchique, engendrant ainsi des problèmes environnementaux à long terme. S'appuyant sur les évaluations de la gestion des débris, les scénarios de modélisation et les conseils techniques fournis par le PNUE, le Mécanisme de financement pour la stabilisation du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), en collaboration avec les autorités locales, entreprennent des projets de recyclage des débris à Mossoul. Ces projets viendront appuyer les efforts déployés par le PNUD et l'OIM en vue de mettre en place des activités travail contre rémunération au profit de la population locale et des rapatriés, tandis que la participation du PNUE permettra de garantir que ces activités sont exécutées d'une manière écologiquement rationnelle.
3. Concernant le Soudan du Sud, le PNUE a publié le Rapport 2018 sur l'état de l'environnement et les perspectives, une première pour ce pays. Ce rapport donne un point de repère pour les évaluations, les inventaires, la cartographie et la détermination de la valeur des vastes ressources naturelles du pays. Les informations générées seront utilisées pour planifier et gérer les ressources naturelles et la protection de l'environnement, y compris dans l'industrie extractive.
4. En Turquie et au Liban, le PNUE appuie le renforcement des capacités pour faire face aux dimensions environnementales des déplacements massifs de population causés par le conflit en République arabe syrienne.
5. En outre, le PNUE a contribué à l'élaboration d'un cours en ligne ouvert à tous (MOOC) sur la sécurité environnementale et la pérennisation de la paix créé par la SDG Academy à New York. Parmi les autres partenaires figuraient l'Université de Columbia, l'Université Duke, l'Environmental Law Institute, l'Environmental Peacebuilding Association et l'Université de Californie à Irvine. Ce cours de huit semaines s'est déroulé de mars à mai 2018 et comptait 9 895 participant(e)s issus de 170 pays. Le site Web du cours a été consulté 30 564 fois à partir de 198 pays, et le cours lui-même a attiré un groupe diversifié de participant(e)s représentant les grands groupes et parties prenantes, notamment des organisations non gouvernementales (19 %), le secteur privé (18 %), la fonction publique (13 %), les organisations internationales (10 %), les milieux universitaires (9 %) et autres. Plus de 90 % des participant(e)s interrogé(e)s ont jugé le cours pertinent, utile et de grande qualité. La prochaine session du MOOC se tiendra en février 2019.
6. Le PNUE continue de s'efforcer d'accroître sa capacité opérationnelle afin de produire des résultats dans le cadre du sous-programme relatif à la résilience face aux catastrophes et aux conflits et des produits inscrits dans son programme de travail de base. En août 2018, le PNUE a recruté un(e) spécialiste hors classe de la gestion des programmes supplémentaire basé à Nairobi afin d'être mieux armé pour identifier, analyser et suivre les risques actuels et émergents liés à l'environnement, accroître l'ampleur et l'efficacité des activités de l'ONU aux niveaux national et régional afin de réduire les risques environnementaux, et plaider en faveur du renforcement de l'action mondiale face à ces risques.
7. Le PNUE continue d'étudier les moyens d'améliorer la coordination à l'échelle du système des Nations Unies pour s'attaquer aux problèmes associés à la pollution liée aux conflits. Par exemple, le PNUE envisage actuellement de créer une équipe conjointe sur l'environnement avec le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés afin de mettre en commun les capacités et les compétences spécialisées des deux organisations.

8. Il continue également d'apporter son concours aux travaux de la Commission du droit international visant à élaborer et à promulguer des projets de principes sur la protection de l'environnement dans les zones touchées par les conflits armés².

II. Recommandations et mesures proposées

9. Sachant qu'il est compliqué de prévoir le moment précis où les événements se produiront, les interventions ont davantage tendance à répondre aux situations et il est difficile de les financer comme il se doit. Intervenir à temps et efficacement est un défi permanent ; aussi serait-il extrêmement utile d'allouer davantage de fonds non préaffectés et rapidement déployables.

10. Dans le même temps, le PNUE continue d'œuvrer à la mise en œuvre de deux résolutions sur le sujet adoptées par l'Assemblée pour l'environnement à ses sessions précédentes, à savoir la résolution 2/15 (Protection de l'environnement dans les régions touchées par des conflits armés) et la résolution 3/1 (Réduction et maîtrise de la pollution dans les zones touchées par des conflits armés ou le terrorisme). En septembre, par exemple, dans le cadre des travaux qu'il mène en coopération avec le programme norvégien d'exploitation du pétrole au service du développement, le PNUE a organisé un atelier de formation de cinq jours axé sur l'évaluation des sites contaminés par le pétrole en Iraq, les installations pétrolières étant la principale source de pollution résultant du conflit avec Daech. L'atelier a réuni 26 fonctionnaires des ministères chargés de l'environnement et du pétrole, de différents niveaux de l'administration, ainsi que des représentant(e)s du cabinet du Premier Ministre et du PNUD. L'atelier portait principalement sur les techniques et outils d'échantillonnage et comprenait des exercices sur le terrain fondés sur des scénarios de déversement d'hydrocarbures. Le PNUE a fourni aux participant(e)s un kit comprenant des analyseurs de pollution par hydrocarbures ainsi que du matériel d'échantillonnage et des équipements de protection pour l'évaluation sur le terrain des sites contaminés par des hydrocarbures.

² Voir http://legal.un.org/ilc/guide/8_7.shtml (en anglais uniquement).